#### **BULLETIN MUNICIPAL**

#### COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

# Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du 2 Mars 2017

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Tous les membres étaient présents sauf Martine Boucheron, excusée

Avant de commencer la séance le Conseil Municipal a reçu les élèves admis en classe de 6ème à la rentrée 2016 et leur a offert le traditionnel dictionnaire en leur souhaitant la réussite scolaire dans leur nouvelle vie de collégiens. (3 enfants n'ont pu être présents, les dictionnaires sont à leur disposition au secrétariat)



(Photo: Jessica Oudin)

#### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016

Michel Fourrey présente et détaille, au Conseil Municipal, le compte administratif de l'année 2016 qui se décompose comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)
Résultats reportés	0.00	35 611.62	0.00	59 046.27
Opérations de l'exercice	83 988.87	34 374.70	244 195.85	246 399.38
TOTAUX	83 988.87	69 986.32	244 195.85	305 445.65
Résultats de clôture Reste à	- 14 002.55			61 249.80
réaliser	20 425.40	23 175.18		
RESULTATS DEFINITIF	- 11 252.77			61 249.80

Le Conseil Municipal examine le détail de dépenses et des recettes.

Le montant des restes à réaliser représente les sommes engagées, en dépenses et en recettes, et parfois réglées avant le vote du budget de l'année suivante et qui viennent impacter les résultats définitifs.

Les résultats cumulés pour l'exercice 2016 sont de 61 249.80 − 11 252.77 = 49 997.03 €.

Le compte administratif de la commune pour l'année 2016 est voté à l'unanimité.

<u>Vote du compte de gestion du Percepteur :</u> Les chiffres du percepteur correspondent au centime près aux chiffres figurant dans les comptes de la commune, le compte de gestion du percepteur est voté également à l'unanimité.

#### **DEBAT SUR L'EVOLUTION DES QUATRE TAXES 2017**

Le Maire indique que, comme l'année passée, l'Etat poursuit la baisse des dotations aux collectivités locales, sans cesser de transférer les charges qu'il assurait, et nous en octroie de nouvelles (accessibilité, sécurisation des édifices publics ...)

En 2015, nous avions cumulé (les diverses dotations et péréquations) la somme de 54 566 €. Les comptes de 2016 pour ces mêmes produits affichent la somme de 49 858 €.

C'est encore une perte de presque 5 000 € dans nos recettes.

De plus, les contributions directes (l'impôt) n'ont pas rapportées les sommes escomptées. Là encore, ce sont 2 500 € qui manquent à l'appel.

Afin de maintenir le même niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement, il souligne qu'il faudrait augmenter la fiscalité d'environ 8.5 %.

Cette option, au vu de la conjoncture économique actuelle, n'apparaît pas envisageable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose une augmentation modérée de 2 %, et charge le Maire de bâtir le budget sur ces bases.

#### SUBVENTIONS COMMUNALES

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter les diverses subventions accordées par notre commune, à porter au budget 2017.

Coopérative scolaire pour le Noël des primaires du RPI : 7 € par enfant,		
Coopérative scolaire pour les enfants du RPI : 1 € par habitant,	275 €	
Les chasseurs de BUTTEAUX :	35 €	
Le foyer rural de BUTTEAUX	1 500 €	
Subvention UNA (aides ménagères): 1 €50 par habitant	410€	
Centre LECLERC Dijon :	50 €	
Centre G. ROUSSY Villejuif:	50 €	
Fondation du Patrimoine :	50 €	

#### CONVENTION AVEC LES SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

Afin de pouvoir mensualiser notre cotisation, et permettre ainsi un étalement de la somme à verser en facilitant notre trésorerie, nous devons annuellement signer une convention avec se service. Le Conseil Municipal autorise le Maire a signer la convention avec le département.

#### CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

L'agent, qui avait la charge d'entretenir la salle des fêtes, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle souhaite, néanmoins, continuer cet emploi afin de compléter ses appointements. Il nous faut donc créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe sur une base horaire identique, à savoir : 2 h 15 hebdomadaires, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Le Conseil accepte cette création de poste à l'unanimité

#### OPPOSITION AU TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire, de la circulation et du stationnement, ainsi que la délivrance des autorisations au taxi, aux présidents de communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il s'agit d'un transfert qui a lieu sur l'ensemble du réseau routier, quel que soit l'intérêt communautaire de la voirie.

Le Conseil avait déjà pris cette décision en 2014 suite à la formation de la Communauté de Communes du Florentinois.

Aujourd'hui, une nouvelle Communauté de Commune, dénommée Communauté de Commune Serein et Armance, issue de la fusion des com.coms du Florentinois et de Seignelay/Brienon a vu le jour. Cette décision doit être réactualisée et il est proposé de s'y opposer à nouveau.

Le Conseil, à l'unanimité, renouvelle son opposition pour ce transfert

#### OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors du Conseil Municipal du 14 Septembre 2015, Le Conseil Municipal avait également pris la décision du refus de transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

La fusion des deux com.coms citées dans la précédente délibération, nous impose le même type de démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa décision du 14 septembre 2015 et de refuse ce transfert.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### • Compétence Eau et Assainissement

La loi Notre, qui à impacté les périmètres des Communautés de Communes, contient d'autres dispositifs.

Elle indique que dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, la compétence « eau et assainissement » doit être transférée aux Communautés de Communes.

Nous pourrions échapper à ce dispositif en créant un syndicat opérant sur trois communautés de communes différentes.

Plusieurs réunions d'informations et de contacts ont déjà eu lieu sur ce sujet.

Il en ressort que l'éloignement des centres de décision ne correspond pas à l'attente des collectivités rurales et des usagers du service.

Une solution intégrant le grand syndicat du Tonnerrois a été envisagée, mais aussi une solution interne à notre dispositif actuel incluant la commune de Flogny la Chapelle à été présentée.

Le Conseil Municipal charge le Maire de continuer les négociations dans ce sens afin d'éviter, une fois de plus, l'affaiblissement de nos territoires.

#### Achats

Le Maire informe le Conseil qu'il a procédé à l'achat de 24 couchettes pour la sieste des enfants dans les écoles maternelles.

Les panneaux électoraux pour le bureau de vote de La Chaussée ont également été livrés. Une entreprise a été missionnée pour les poser.

#### • Préparation Budget :

Le Conseil municipal débat des projets d'investissement pour l'année 2017 :

- La sécurisation de la salle des fêtes est maintenue. Une première subvention de 40 % a été octroyée par l'état. Le département, afin de confirmer la sienne, nous demande des informations complémentaires.

- Le Maire propose au Conseil de faire remonter les demandes pour les travaux de voirie afin de les inscrire au budget. Une commission sera prochainement réunie afin de statuer sur les besoins.
- L'inscription des travaux d'accessibilité prévus en 2017, voir le regroupement avec ceux de 2018
- La réfection du plafond de la salle communale, en attente de devis.
- La création d'une halte paysagée entre La Chaussée et Butteaux, en place des peupliers vendus en 2016.
- Le remplacement de la cloche de l'église.
- Les finitions au terrain de boules de La Chaussée

### Logement libre au 12 rue Fausse Billon

Le Maire signale qu'il a reçu une lettre indiquant le désir de la locataire de quitter sa location.

Le logement sera libre aux environs du 12 Juin, mais pourrait être libéré rapidement si nous avons un repreneur avant.

Le loyer est de 400 €, charges non comprises (eau, électricité, ordures ménagères)

La caution exigée à l'entrée est de 400 €, un garant pourrait éventuellement être demandé.

Les candidatures seront étudiées par Monsieur le Maire entouré d'une commission,

## NOUS INVITONS DONC TOUTE PERSONNE INTERESSEE A SE FAIRE CONNAITRE AU PLUS VITE.

## Contrôles des assainissements non collectifs

La réunion d'information et de prise de rendez-vous pour les contrôles d'assainissement non collectif doit être programmée sur les mois d'Avril ou Mai 2017. Nous veillerons à ne pas être oubliés.

## Relevé des compteurs d'eau

La consommation d'eau sera relevée Les 26-27-28 avril 2017 à La Chaussée et à Butteaux Pensez à rendre accessible et à nettoyer les abords de votre compteur.